



57ème ASSEMBLEE GENERALE – Vendredi 5 septembre 2014

ARRADON

=====

L'assemblée générale convoquée débute à 19h15 en présence de 26 membres adhérents. 29 pouvoirs de représentation ont également été transmis au secrétariat. Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Patrice BOURDON.

Il est projeté en séance un support pouvant être mis à disposition à la demande de nos membres.

La nouveauté est donc la convocation en ce vendredi soir, permettant de consacrer la journée du samedi exclusivement à la navigation et la convivialité. L'ensemble de l'assemblée est remerciée de l'effort consenti pour être présent.

1) Rapport d'activités 2014

Concernant l'organisation de notre association, cette année fut consacrée à s'approprier un mode de fonctionnement décentralisé à la suite du retrait de Jean-Jacques Girard de sa fonction de président. Donc en dépit de l'éloignement géographique des différents acteurs de notre conseil d'administration, notre mode de fonctionnement s'affine de jour en jour. Les tâches sont bien partagées. Les moyens de communications actuels permettent ce travail de façon efficace. Il semble également que ces évolutions soient bien assimilées par nos membres.

Un autre point important est le traitement actuel du dossier de succession de Mme Herbulot. La tâche est assurée par Jean-Jacques Girard qui est en relation régulière avec les ayants-droits.

Dans le domaine de notre communication, il est mentionné le passage en couleur de notre bulletin d'information annuel qui demeure apprécié de nos membres. C'est donc un petit plus. L'activité de notre site internet reste stable avec environ 10000 connexions au mois.

Le projet de construction amateur polyester en échange avec l'AFPA de Caen est concrétisé. La première coque a été mise à disposition et navigue maintenant. Les membres sont informés du processus et sont invités à se manifester en cas d'intérêt.

Au 31 août, il est enregistré 95 membres adhérents. Le secrétaire mentionne en séance que le seuil des 100 adhérents devrait être franchi à la suite des inscriptions au National. Ce nombre est donc en légère progression par rapport à l'an passé, c'est positif. A ce titre, il est remercié l'ensemble des membres qui ont fait l'effort de confirmer leurs adhésions tôt dans l'année (environ 80% des cotisations enregistrées au 1^{er} trimestre), permettant une bonne visibilité budgétaire. Il semble que le courrier de fin d'année 2013 a montré sa pertinence.

Concernant l'animation nautique, il est mis en avant si ce n'est une baisse, une stagnation de fréquentation sur nos différents rassemblements. Ce sujet fait l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour et sera débattu à suivre.

Il est toutefois mentionné que cet état de fait ne concerne ni le National, ni le Championnat du Monde pour lesquels le niveau d'implication demeure satisfaisant.

En préambule au débat, il est remonté par l'assemblée un besoin de renforcer l'information et la communication sur nos rassemblements. Le seul usage du site internet et du forum ne peut suffire. Une communication plus directe et régulière est suggérée, notamment via mailing. Ce point est considéré unanimement recevable et les actions nécessaires seront mises en place pour l'année 2015.

Le rapport d'activités est approuvé en séance à l'unanimité des participants.

2) Rapport financier 2014

AU 31 aout, le montant des entrées est de 5576€, le montant des sorties est de 3176€. Ces chiffres ne prennent pas en compte l'exercice en cours lié à l'organisation du National.

Les encours positif : compte courant pour 2865€ et livret d'épargne pour 15446€.

Il est également présenté en séance le budget de fonctionnement 2014 établi en début d'année. Ce budget est construit sur un prévisionnel de recette à 3400€ (assuré à date à 90%). L'état des dépenses fait état d'un solde positif de 260€ pour un objectif de 10% de dégageement positif par rapport aux recettes.

Il est montré que la situation financière est saine.

Le montant de la cotisation 2015 a été reconduit à 30 € minimum.

Le rapport financier est approuvé en séance à l'unanimité des participants.

3) Réflexion sur nos participations aux rassemblements et structure du calendrier

Comme précisé dans le rapport d'activité, nous constatons une difficulté à avoir un taux de participation satisfaisant lors de nos rassemblements.

Un bilan et une amorce de réflexion sont présentés en séance.

Le constat fait état que jusqu'à 2010, nous pouvons considérer qu'une flotte active d'une vingtaine de bateaux s'est rapidement reconstituée depuis 2005. Toutefois, ce nombre demeure stable, et le renouvellement des bateaux n'a fait que compenser ceux qui cessaient l'activité. En regard de contraintes que chacun peut avoir (pratique d'autres supports, souhaits de navigations personnels, ...) ce nombre demeure trop limité pour garantir un niveau de participation suffisant. Il est bien précisé que notre manifestation annuelle « National & Classique » n'est pas impactée par ce constat.

Avec un taux moyen de participation à une dizaine de bateau, il ne faut ignorer les conséquences : position délicate vis-à-vis des clubs organisateurs, motivation de la flotte active, crédibilité de notre classe à mobiliser, annulation de dates,...

En conséquence de ces constats, un ensemble de propositions est donc présenté et soumis à la réflexion de tous. La démarche ayant pour but de répondre à deux objectifs : augmenter le taux de participation sur nos régates monotypes et chercher à accroître le potentiel de bateaux navigants, que ce soit en nombre mais également sur l'élargissement de la répartition géographique.

Pour cela deux orientations sont proposées :

- Le calendrier 2015 pourra être concentré sur moins de rassemblements, mais avec une notion de mobilisation prioritaire. Il est suggéré 2 rassemblements au printemps, 1 rassemblement à l'automne, ainsi qu'un rassemblement de type voile tradition et le mondial. Cela constituera notre calendrier « national ». Par cette réduction du nombre de date, l'objectif est bien d'accroître le taux de participation.
- Inciter à l'animation au niveau local, quelque soit les zones géographiques, de simples petits points de rencontre (participation à des régates locales, après-midi de navigation libre, etc.). Pour cela il est donné libre arbitre à chacun et toute initiative sera la bienvenue. L'objectif étant ici d'attirer de potentiels nouveaux bateaux.

A l'issue de ce débat, il est suggéré à l'ensemble de l'auditoire de prolonger cette réflexion et de ne pas hésiter à être force de proposition.

4) Proposition d'évolution des statuts de l'AS Vaurien France

Concernant l'**Article 10** dont le contenu est rappelé ci-dessous :

Art. 10. - Conseil d'Administration.

L'Association est administrée par un Conseil composé de 3 à 12 membres.

En raison des services rendus à l'As VAURIEN par le Centre Nautique des Glénans, cette Association dispose à titre permanent d'un siège au Conseil de l'As VAURIEN.

Les membres du Conseil se renouvellent par roulement et sont élus par l'assemblée générale ordinaire.

Le Conseil a la faculté de nommer un ou plusieurs membres (par cooptation). La nomination d'un membre

coopté devra être approuvée par la plus prochaine Assemblée générale.
Les membres du Conseil se renouvellent par roulement et sont rééligibles.
Le Conseil nomme parmi ses membres :

- un président.
- un ou plusieurs vice-présidents.
- un secrétaire,
- un trésorier.

Il détermine les attributions de chacun de ces délégués.

Les fonctions de membre du Conseil sont gratuites. Cependant, chacun des membres pourra se faire rembourser sur justification les frais qu'il aura engagés pour le compte de l'Association.

- a) La mention suivante est soumise à réflexion pour évolution ou suppression : « *En raison des services rendus à l'As VAURIEN par le Centre Nautique des Glénans, cette Association dispose à titre permanent d'un siège au Conseil de l'As VAURIEN.* »

Après débat de l'assemblée générale, il est statué à l'unanimité de maintenir cette clause en l'état et **sans aucune modification.**

- b) La mention suivante est soumise pour complément à l'article 10 des statuts de l'AS Vaurien France : « *Le Conseil dispose également du droit à nommer un ou plusieurs Président d'honneur ou Membre d'honneur de l'association, et ceci sans limite de durée. Le Président ou Membre d'honneur aura uniquement voix consultative au sein du conseil d'administration et ne se substituera pas au quota de membres.* »

La proposition est adoptée en assemblée générale à l'unanimité moins 5 abstentions et aucune voix contre.

Concernant l'**Article 6** - Règles de construction et de jauge- dont le contenu est rappelé ci-dessous.

La mention suivante est soumise pour modification :

« *Les plans, le règlement de construction et de jauge du VAURIEN propriété de l'architecte Jean-Jacques Herbulot, sont déposés au siège de l'Association et ne pourront être modifiés que dans les conditions ci-après prévues...* »

Le texte devient :

« *Les plans, le règlement de construction et de jauge du VAURIEN propriété des descendants de l'architecte Jean-Jacques Herbulot, sont déposés au Comité International du Vaurien (CIV). L'As Vaurien France est mandatée par celui-ci pour diffuser les seuls plans de construction amateur.*

La proposition est adoptée en assemblée générale à l'unanimité.

Les statuts seront mis à jour pour dépôt en préfecture sur la base des éléments rapportés ci-dessus.

5) Election du conseil d'administration de l'AS Vaurien France

Le CA actuel est composé de 10 membres : Alexandre Appert, Patrice Bourdon, François-Xavier Drogou, Jean-Jacques Girard, Marc Hérial, Alexandre Jacquinet, Gérald Launay, Luc Valade, Thibault Vandrot, Frédéric Varé.

Il est rappelé que Pierre-Alain LEMOINE a exprimé le souhaite de se retirer du CA au printemps.
Nicolas CORBIERE intervient en tant que conseiller pour la zone sud-est.

Douze membres sont éligibles, par renouvellement par quart et ordre alphabétique (excluant les sortants et les nouveaux élus de l'année antérieure).

En conséquence, les membres sortant sont Gérald Launay et Thibault Vandrot.

Les postulants sont Gérald LAUNAY et Thibault VANDROT qui expriment le souhait de maintenir leur présence au sein du CA, ainsi que Yvon LEROUX en tant que nouvel entrant.

Le renouvellement du CA est soumis au vote. Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

Le CA élu est composé de : **Alexandre APPERT, Patrice BOURDON, François-Xavier DROGOU, Jean-Jacques GIRARD, Marc HERAIL, Alexandre JACQUINOT, Gérald LAUNAY, Yvon LEROUX, Thibault VANDROT, Luc VALADE, Frédéric VARE.**

La séance est levée à 20h45.

Fait à Jouars-Pontchartrain le 08/11/2013

Le Président



A.APPERT

Le Secrétaire



P. BOURDON